

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2008

Révision: 25.08.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** OTTOSEAL S 100
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent d'étanchéité silicone
- **Producteur/fournisseur:**
Hermann Otto GmbH
Krankenhausstraße 14
D-83413 Fridolfing
Tel.: 0049/(0)8684/908-0
Fax.: 0049/(0)8684/908-539
- **Service chargé des renseignements:**
Tél.: 0049- (0)8684- 908- 641 (-460)
E-Mail: alois.parzinger@otto-chemie.de
- **Renseignements en cas d'urgence:** Tél.: 0049- (0)89- 192 40 (en allemand et anglais)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Néant.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Préparation n'est pas dangereuse conforme les normes 1999/45/EG.
Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:**
Polydiméthylesiloxane, matière de remplissage, matières auxiliaires et réticulant acétoxy
- **Composants dangereux:**
CAS: 17689-77-9 Triacetoxyethylsilan < 5%
EINECS: 241-677-4  C; R 14-34
- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment (si le patient est conscient).

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2008

Révision: 25.08.2008

Nom du produit: OTTOSEAL S 100

(suite de la page 1)

- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:** Veiller à une aération suffisante.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.
- **Indications supplémentaires:**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir compte au point 8: protection individuelle.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**
64-19-7 acide acétique
VME Valeur momentanée: 25 mg/m³, 10 ppm
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2008

Révision: 25.08.2008

Nom du produit: OTTOSEAL S 100

(suite de la page 2)

Caoutchouc naturel (Latex)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme:	Pâteuse
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Piquante

- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
-------------------------	----------------

Point d'ébullition:	Non déterminé.
----------------------------	----------------

- **Point d'inflammation:** Non applicable.

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Densité à 20°C:** 1 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Eviter une échauffement forte.

- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **Produits de décomposition dangereux:**

Possibilité de formation de petites quantités d'aldéhyde formique.

Voir point 5.3

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**

Pendant le durcissement des matières, des acides acétiques sont libérés en quantité faible. Cela peut provoquer des irritations de la peau et des yeux.

Après le durcissement, les matières sont inodores et indifférentes.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.08.2008

Révision: 25.08.2008

Nom du produit: OTTOSEAL S 100

(suite de la page 3)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**

- **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Après le durcissement, les matières peuvent être éliminées comme ordures ménagères ou ordures industrielles.

Les matières non utilisées (liquides, pâteuses) doivent être éliminées comme ordures dangereuses.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

- **Classe IMDG:** -

- **Marine Pollutant:** Non

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

- **Classe ICAO/IATA:** -

- **Indications complémentaires de transport:**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

- **Prescriptions nationales:**

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**

14 Réagit violemment au contact de l'eau.

34 Provoque des brûlures.

- **Service établissant la fiche technique:** Tél.: 0049- (0)8684- 908- 641

- **Contact:** Tél.: 0049- (0)8684- 908- 641 (-460)

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**